

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Etudes, de la Programmation et du Patrimoine
Service Acquisitions et Recherches
1 25 55

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 20 SEPTEMBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET / M. JEAN-MARC PERRIN**

OBJET : Projet d'acquisition d'un local en copropriété situé 2 avenue de Delphes/56 b avenue de Toulon à Marseille 13006, en vue d'y implanter une Maison du Bel Age.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué au patrimoine, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique en faveur des personnes du bel âge, le Département souhaite procéder à l'ouverture, sur tout le territoire départemental, de maisons du bel âge destinées à répondre de manière concrète aux besoins de ces personnes et de leurs aidants. Ces structures de proximité ont pour ambition de prolonger l'autonomie des personnes du bel âge, en leur donnant les moyens d'améliorer leur qualité de vie au quotidien. Elles proposent des services d'information, d'orientation, de prévention et de veille sanitaire et développent une offre d'activités visant à renforcer le lien social, lutter contre l'isolement et prévenir la dépendance.

Dans cette perspective, des recherches de locaux sont intervenues et un site, présentant des potentialités adaptées à cet objectif, a été retenu. Il s'agit d'un local en copropriété, anciennement occupé par la Poste, et proposé à l'achat. Il est très bien situé 2 avenue de Delphes/56B avenue de Toulon à Marseille 13006. Cet espace est en rez-de-chaussée et développe une superficie de l'ordre de 280 m². Il comprend des sanitaires, des bureaux, une kitchenette, une grande salle d'accueil pour le public. Il est climatisé. Il dispose d'une entrée indépendante et d'issues de secours. Son état d'entretien est moyen et nécessitera des travaux d'aménagement.

Le prix d'achat proposé s'élève à 880 000 € Les Domaines consultés ont fixé sa valeur vénale à 742 000 € assortie d'une marge de négociation de 10 %. Informé, le propriétaire a accepté de ramener ledit prix à 815 000 € dans le respect de l'estimation domaniale.

Les honoraires de l'agence immobilière représentant 3 % HT + TVA du montant de l'acquisition, soit 29 340 €TTC sont à la charge du Département.

Compte tenu de la situation géographique intéressante de ce local et de sa configuration, son acquisition constituerait une opportunité pour la collectivité sous réserve de la faisabilité juridique et technique du projet départemental.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL